

Bulletin provincial



N° 17

2016

2 SEPTEMBRE

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

Objet : **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de gradué spécifique laborantin (B1) pour le laboratoire de Hainaut Développement Territorial (HDT) – Implantation HVS Mons**

Recrutement – Appel à candidature

1) Conditions de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre belge ou citoyen de l'Union européenne ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Etre titulaire d'un titre de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé en relation avec l'emploi postulé (ex. : orientation chimie, biochimie ou biotechnologie)

Afin d'éviter la surqualification, les candidats ne peuvent participer qu'aux épreuves de sélection dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils possèdent.

A leur demande, les étudiants qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils ne peuvent toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils produisent ledit titre.

2) Descriptif activités-compétences :

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;

- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques à la fonction :

Le gradué spécifique laborantin B1 exercera ses responsabilités au sein des services de chimie environnementale et/ou de microbiologie des eaux et des denrées alimentaires.

Au quotidien, il assurera les tâches suivantes :

- la réception des échantillons
- la préparation du matériel selon les procédures en vigueur
- la mise en œuvre des analyses de laboratoire
- les lectures, l'interprétation et l'encodage des résultats des analyses
- la réalisation des tests interlaboratoires
- la validation de méthodes d'analyses
- la lecture et l'application de normes analytiques et des procédures qualité
- la gestion des consommables et la maintenance de l'appareillage
- l'aide à la veille normative
- l'aide à la rédaction des documents qualifiés

3) Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une *épreuve écrite générale éliminatoire* portant sur les matières reprises ci-dessous. Pour réussir l'épreuve, le candidat doit obtenir 60% minimum des points.

Matières :

- Organisation et fonctionnement de la Province de Hainaut (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - *Matières disponibles sur : <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522>*) ;
- Le Plan Stratégique et Opérationnel ADhésioN : les missions, les valeurs, les axes stratégiques... (*Matières disponible sur : www.hainaut.be*) ;
- Connaissances générales dans le domaine du laboratoire de chimie et de microbiologie en relation avec le profil de fonction
- Le référentiel de qualité appliqué aux laboratoires d'essais (ISO 17025)
- Le référentiel de management environnemental ISO14001

Une **épreuve orale spécifique éliminatoire** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury et destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer.

4) Rémunération annuelle brute indexée (à ce jour) :

MIN: 29.281,98 € MAX: 40.628,99 €

Traitement annuel brut, à l'index 1.6406, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de statutarisation et d'évolution de carrière.

5) Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser leur lettre de candidature, un curriculum vitae (CV), une copie du diplôme et une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des examens, Delta-Hainaut, avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons, pour le 19/09/2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves.

Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen seront informés du motif du rejet.

La durée de validité des réserves de recrutement constituées à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Sur demande écrite, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement.

Les lauréats d'examen organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen. La dispense est accordée par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux chargé d'apprécier l'équivalence des épreuves.

Les lauréats ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrits dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, les documents suivants seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ;
- une copie certifiée conforme du titre requis

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies, le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 2 septembre 2016

La Directrice générale provinciale f.f.,

S. DURIEUX